

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Étaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 24
Étaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. Rapport d'activités 2024 de la Ville de Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2024 de la Ville de Kingersheim.

Présenté pour la première fois l'année dernière pour l'année 2023, en remplacement du point de rentrée de l'activité municipale, le présent rapport d'activités synthétise le bilan général des actions menées par la Ville au cours de l'année 2024 pour une meilleure appropriation de l'ampleur des compétences de la Ville mises aux services des habitants (la source principale des données est l'INSEE).

Il comporte des indicateurs et des chiffres clés de la Ville et renseigne également sur les actions menées par m2A pour la Ville dans le cadre de ses compétences intercommunales.

Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes d'établir un rapport d'activités, cette obligation valant pour les EPCI conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport s'articule notamment autour des thématiques suivantes :

- Kingersheim, une ville agréable à vivre : Urbanisme, habitat et environnement
- Kingersheim, une ville dynamique : Education, sport, culture et vie associative
- Kingersheim, une ville solidaire entre les générations : Action sociale & CCAS
- Kingersheim, une ville citoyenne : Pratiques démocratiques et citoyenneté
- Kingersheim, une ville entretenue : Patrimoine communal & entretien du cadre de vie
- Kingersheim, une ville sûre : Prévention Sécurité
- Moyens Généraux : Ressources Humaines – Finances - Achats publics - Informatique
- Les portails institutionnels de Kingersheim : Secrétariat Général, Cabinet du Maire et Accueil & Etat-Civil

Ce rapport est consultable sur le site internet de la Ville. Il est également consultable en mairie au Secrétariat Général.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2024 de la Ville de Kingersheim.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :

CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

3. Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin
Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à approuver le versement d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) du Haut Rhin.

Depuis plusieurs années, la Ville de Kingersheim soutient l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Haut-Rhin, notamment au travers du versement d'une subvention en faveur des œuvres sociales et des assurances. A ce titre, la subvention versée en 2024 s'élevait à 300 €. (soit 20 € / pompiers au nombre de 15).

Le versement de cette subvention permet à l'UDSP du Haut-Rhin de poursuivre pleinement ses actions et de valoriser et de développer son engagement dans les domaines suivants :

- le développement des amicales et des corps de sapeurs-pompiers,
- le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires,
- l'engagement des animations de prévention,

- l'achat de tenues et équipements en faveur des jeunes sapeurs-pompiers,
- les aides aux familles d'adhérents endeuillées à travers le versement d'une prime assurance pour une couverture optimale.

Pour l'année 2025, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 260 € correspondant à 13 pompiers actifs à 20 € / pompier.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 260 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin,
- d'autoriser le prélèvement des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du budget 2025.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Étaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

4. Projet de ZFE de Mulhouse Alsace Agglomération : avis

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à donner un avis favorable au projet d'arrêté de Mulhouse Alsace Agglomération instaurant une Zone à Faible Emission – mobilité dans l'agglomération mulhousienne à compter du 1er janvier 2026.

De par la loi Climat Résilience du 22 août 2021 (article 119), l'Agglomération de Mulhouse est dans l'obligation d'instaurer une « Zone à Faibles Emissions mobilité » (ZFE -m) en vue de réduire les émissions de polluants locaux.

La démarche engagée par m2A en 2022 en partenariat avec les acteurs du territoire se traduira par l'instauration d'une ZFE au 1er janvier 2026 après délibération du Conseil d'Agglomération de juin 2025.

Avant cette décision d'instauration, le projet de ZFE- m doit être soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées et aux gestionnaires de voirie dont fait partie notre collectivité.

Soucieuse de cet enjeu fort de santé publique, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a, depuis 2022, d'une part, mené des études sur la qualité de l'air en partenariat avec ATMO Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace pour analyser et objectiver la situation sur le Haut-Rhin et plus particulièrement m2A et d'autre part, engagé une phase de co-construction avec les acteurs du territoire, notamment économiques, représentants de la société civile (CDD) et collectivités voisines de m2A.

Il ressort de ces études que :

- La qualité de l'air constitue un réel enjeu sanitaire à une échelle qui dépasse très largement la seule m2A et dont les réponses sont donc à construire à celle du Sud-Alsace ;
- Concernant la pollution au dioxyde d'azote, les efforts réalisés par tous pour renouveler les anciens véhicules par des véhicules plus propres et décarbonés, comme les actions déjà engagées par les collectivités en faveur de pratiques de déplacement plus durables (développement de l'offre en transports collectifs, extension des pistes cyclables, location de vélos électriques, déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.), permettront d'ici 2033 dans l'agglomération mulhousienne, de passer de 75% de personnes exposées à des concentrations de dioxyde d'azote supérieures aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, à 3% (de 44% à 1% à l'échelle du Haut-Rhin) ; instaurer une ZFE avec des restrictions fortes sur les véhicules diesel particuliers n'apporterait donc pas de plus-value sanitaire et générerait des impacts pour les populations les plus modestes ;
- Concernant la pollution aux particules fines, 100% des habitants de l'agglomération et du Haut-Rhin sont actuellement exposés à des concentrations supérieures aux recommandations, avec une évolution peu favorable à l'horizon 2033, quel que soit le projet de ZFE simulé par ATMO Grand Est. Ce polluant est le plus nocif. Le nombre de décès prématurés liés aux particules fines est actuellement estimé à 40.000 personnes en France. La principale source d'émission de particules fines dans le Haut-Rhin est le secteur résidentiel et en particulier le chauffage au bois. Agir plus globalement et de manière plus transversale devient dès lors une nécessité.

Face à ces constats, pour agir globalement de manière cohérente, Mulhouse Alsace Agglomération propose un Plan Air-Santé associant 3 composantes :

- Un projet de ZFE restreignant la circulation dans le périmètre de m2A des seuls véhicules « professionnels » les plus polluants à savoir les poids lourds et les véhicules utilitaires légers les plus anciens, « non classés » par le certificat qualité de l'air (Crit'Air) ; aucune restriction ne s'imposera donc aux véhicules particuliers ;
- Des actions ciblées autour des poches résiduelles de pollution au dioxyde d'azote, à savoir le long des autoroutes et au centre-ville de Mulhouse :
 - Poursuite des efforts en matière de mobilités douces en centre-ville de Mulhouse et de transport en commun notamment,
 - Sollicitation de la réduction de la limitation de vitesse sur les axes autoroutiers principaux (A36, A35 et D430). En effet, une réduction des vitesses de 20 km/h entraînerait une diminution des émissions d'oxyde d'azote de l'ordre de 25 % pour les véhicules légers ;
- Une charte d'engagement pour la qualité de l'air dans le Haut-Rhin, en partenariat avec les intercommunalités du Haut-Rhin, les chambres consulaires et les représentants des partenaires économiques. Une charte engageante et pragmatique autour de trois axes : la promotion des véhicules les moins émissifs, l'accompagnement au changement des pratiques de mobilité et la sensibilisation des particuliers aux bonnes pratiques pour se chauffer au bois et moins polluer.

En sa qualité de gestionnaire de voirie, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de donner un avis favorable au projet d'arrêté de Mulhouse Alsace Agglomération instaurant une Zone à Faible Emission – mobilité dans l'agglomération mulhousienne à compter du 1er janvier 2026.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 24
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

5. Réseaux de chaleur : modification de la définition de l'intérêt communautaire

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Mulhouse Alsace Agglomération s'est vu confier la compétence « Conception, réalisation et exploitation de réseaux de chauffage urbain par gaz, biomasse et géothermie et de centrales de production d'énergie renouvelable d'intérêt communautaire » par ses communes membres. Le Conseil municipal est invité à émettre un avis favorable à la participation de la Ville au réseau de chaleur « Mulhouse Centre Agglomération ».

L'intérêt communautaire est défini par délibération 27C du Conseil d'Agglomération du 16 janvier 2017, modifié par délibération n°628C du Conseil d'agglomération du 17 décembre 2018 et n°943C du Conseil d'agglomération du 30 janvier 2023. Sont d'intérêt communautaire :

- le réseau de chaleur de l'Illberg,
- le réseau de chaleur de Rixheim,
- le réseau de chaleur de Rixheim – Riedisheim – Illzach – Mulhouse,
- le réseau de chaleur « Centre agglomération ».

En 2020, Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée dans la refonte de son schéma directeur des réseaux de chaleur. Les objectifs étaient multiples, notamment de développer les réseaux pour décarboner le territoire grâce aux énergies renouvelables et de récupération.

Avec une volonté de toujours développer ses réseaux de chaleur, m2A souhaite dorénavant préciser l'intérêt communautaire par la définition de critères. C'est ainsi qu'il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire tout réseau qui atteindra :

- Une quantité de chaleur vendue de 6 GWh/an, par commune, par branche de réseau ou par réseau reliant plusieurs communes, ou
- Une densité énergétique de 1,35 MWh/ml/an (correspondant à 1,5 MWh/ml/an, valeur ADEME avec - 10% pour la précision des données d'étude).

Mulhouse Alsace Agglomération sera donc compétente pour créer et exploiter (directement ou de manière externalisée) tout réseau de chaleur répondant à l'un de ces critères.

Au-delà de cette définition de l'intérêt communautaire, la réalisation d'un réseau sur les périmètres concernés, sera conditionnée par les résultats d'études de faisabilités technique, juridique et financière.

Cette définition de l'intérêt communautaire laisse la possibilité aux communes d'intervenir à leur initiative dans le cas de réalisation d'un réseau de chaleur en dehors des conditions précisées ci-dessus. Il est neutre pour les initiatives privées : les maîtres d'ouvrages privés conservent la possibilité de créer des réseaux de chaleur s'ils le souhaitent.

Par ailleurs, elle n'impacte pas les réseaux préalablement déclarés d'intérêt communautaires, ceux-ci remplissant les conditions définies ci-avant.

Aussi, la Ville de Kingersheim est disposée à participer à cette démarche et souhaite que m2A puisse mener à bien ce projet de développement d'un réseau de chaleur sur la commune.

Ainsi, et après délibération favorable au Conseil d'Agglomération de m2A du 24 mars, la Ville a acté que la procédure de délégation de service public sera lancée au printemps, pour une notification du contrat fin 2026. A ce jour, la mise en service de ce réseau est attendue en 2028 et devrait se déployer progressivement sur les différentes communes concernées entre 2028 et 2032.

La gouvernance du projet sera précisée dans les prochains mois, la Ville souhaite y être impliquée tout au long de l'avancement, notamment pour les étapes clé du calendrier de déploiement et de choix des tracés.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'émettre un avis favorable à la participation de la Ville au réseau de chaleur « Mulhouse Centre Agglomération ».

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

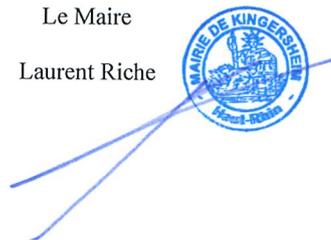
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Communication sur le rapport d'analyse DSP Fourrière automobile envoyée le 28 février 2025)
(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 9

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

6. Choix du délégataire pour le service de fourrière automobile

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le choix de délégataire pour la gestion et l'exploitation du service public de fourrière automobile.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL), dans sa séance du 8 octobre 2024 a émis un avis favorable à la passation d'une délégation de service public pour l'exploitation du service de fourrière automobile, au vu du rapport de présentation qui lui a été exposé.

Par délibération en date du 13 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile et a autorisé le Maire à engager et conduire la procédure de consultation correspondante.

La Commission de Délégation de Service Public, s'est réuni le 17 décembre 2024, conformément aux dispositions des articles L1411-5 du code général des collectivités territoriales, afin d'émettre un avis sur les offres reçues dans le cadre de la procédure de mise en concurrence

Après analyse de la candidature et de l'offre de l'unique prestataire ayant proposé une offre, il a été proposé de retenir le candidat DEPANN'68, pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile pour une durée totale de 5 ans.

Sur la base du rapport d'analyse réalisé à l'issue de la procédure de délégation de service public, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le choix de retenir la société DEPANN'68, située à Mulhouse, comme délégataire pour l'exploitation du service de fourrière automobile pour une durée de 5 ans,
- d'approuver le contrat de délégation de service public,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour son service de fourrière automobile, pour une durée de 5 ans,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document et avenant afférent à cette concession.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Étaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

7. Compte de gestion de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2024 du budget Ville, par l'adoption du compte de gestion correspondant établi par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable de la collectivité, en l'occurrence le Service de Gestion Comptable de Mulhouse, récapitule l'ensemble des opérations auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle.

Ce document doit être concordant avec le compte administratif établi par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire, et voté par le Conseil municipal lors de la même séance.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante préalablement au vote du compte administratif.

Selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci « entend, débat et arrête les comptes de gestion du receveur, sauf règlement définitif ».

C'est ainsi que le Service de Gestion Comptable de Mulhouse a soumis pour approbation le compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre de cette même année.

Ce document fait ressortir à la section de fonctionnement un excédent 2 906 061,86 € et à la section d'investissement un déficit de 511 766,19 €, montants égaux à ceux constatés au compte administratif du même exercice.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le compte de gestion Ville de l'exercice 2024 tel qu'il est présenté par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse, comptable de la Ville de Kingersheim.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

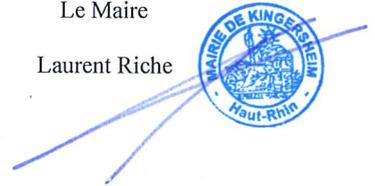
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

8. Compte administratif de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2024 du budget Ville, par l'adoption du compte administratif correspondant.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

Le compte administratif est le compte-rendu financier de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Maire. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Le vote du Conseil municipal sur le compte administratif constitue l'arrêté des comptes. Selon l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit se dérouler hors de la présence de l'ordonnateur.

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable de la Ville.

L'exécution du budget Ville de l'exercice 2024, constatée au compte administratif, fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	12 946 738,68	4 130 339,32	17 077 078,00
Recettes de l'exercice	14 063 013,58	2 340 882,79	16 403 896,37
Résultat de l'exercice	1 116 274,90	-1 789 456,53	-673 181,63
Résultat reporté 2023	1 789 786,96	1 277 690,34	3 067 477,30
Résultat de clôture 2024	2 906 061,86	-511 766,19	2 394 295,67
Résultat de clôture 2024 y compris restes à réaliser	2 906 061,86	-817 901,27	2 088 160,59

En définitive, le compte administratif de l'exercice 2024 se solde par un excédent de fonctionnement de 2 906 061,86 € et un déficit d'investissement de 511 766,19 €.

Le Conseil municipal, le Maire s'étant retiré conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide par 28 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 OPPOSITIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- de déclarer les opérations de l'exercice 2024 closes,
- d'approuver le compte administratif Ville de l'exercice 2024 se soldant par un excédent global de clôture de 2 394 295,67 €,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLETTI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

9. Affectation des résultats de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La présente délibération a pour objet d'affecter le résultat du budget Ville de l'exercice 2024.

Selon l'article L2311-5 du C.G.C.T., les résultats sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Les résultats définitifs de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Excédent de fonctionnement	2 906 061,86 €
Déficit d'investissement	511 766,19 €

Les dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31/12/2024 s'élèvent à 556 135,08 €. Les recettes d'investissement engagées mais non titrées au 31/12/2024 s'élèvent à 250 000 €. Le solde des reports à financer est donc de 306 135,08 €.

Par conséquent, il est proposé :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit la somme de 817 901,27 €, permettant de couvrir le déficit d'investissement reporté ainsi que le solde des reports d'investissement,
- de maintenir le solde du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement, soit 2 088 160,59 €,
- d'inscrire le déficit d'investissement, soit 511 766,19 €, en section d'investissement.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit la somme de 817 901,27 €, permettant de couvrir le déficit d'investissement reporté ainsi que le solde des reports d'investissement,
- de maintenir le solde du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement, soit 2 088 160,59 €,
- d'inscrire le déficit d'investissement, soit 511 766,19 €, en section d'investissement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

10. Amortissement des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La présente délibération a pour objet de modifier les règles d'amortissement des biens immobiliers à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les biens imputés en section d'investissement font l'objet d'un amortissement annuel selon la règle du prorata temporis et pour les durées fixées par délibération du Conseil Municipal 15 novembre 2023 applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au vu du faible enjeu de la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1000 €, ces biens sont amortis en un an à compter du 1^{er} janvier N+1.

Après une année d'application de la nomenclature M57, des ajustements et précisions doivent être prévus en ce qui concerne les biens amortissables.

Les nouvelles durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Comptes	Catégories de biens amortis	Durée d'amortissement en années
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10
2031	Frais d'études non suivies de réalisations	5
2032	Frais de recherche et développement	5
2033	Frais d'insertion non suivies de réalisation	5
204x	Subventions d'équipement versées	5
2051	Brevets, licences, marques et procédés, logiciels, site internet, droits et valeurs similaires	4
2114	Terrains de gisement	20
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15
2132x	Bâtiments privés	20
21352	Installations générales, agencement et aménagement des bâtiments privés	15
2152	Installations de voirie	20
21561	Matériel roulant incendie et défense civile	8
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
215731	Matériel et outillage de voirie – matériel roulant	8
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10
21828	Matériel de transport - véhicules légers et autre matériel roulant léger	6
21828	Matériel de transport - camions, véhicules industriels et autres matériels roulants	8
2183x	Matériel informatique	5
2184x	Matériel de bureau	8
2184x	Mobilier	10
2185	Matériel de téléphonie	5
2188	Autres immobilisations corporelles	10
21x	Biens renouvelables d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € TTC	1

Les biens en cours d'amortissement, c'est-à-dire ceux acquis avant le 1^{er} janvier 2025, continuent d'être amortis sur la base des délibérations précédentes.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver les durées d'amortissement présentées ci-dessus et appliquer la méthode de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2025,
- de déroger à la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur qui seront amortis en un an à compter du 1^{er} janvier N+1.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 9

Ont donné procuration :

CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

11. Taux de fiscalité 2025

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025.

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à déterminer les taux des impôts locaux destinés à équilibrer le budget de la Ville.

Il est proposé d'appliquer pour 2025 des taux identiques à 2024, soit :

Taxe	Taux communaux 2024	Taux 2025 proposés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,42%	34,42%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,70%	74,70%
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	14,25%	14,25%

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver les taux de fiscalité 2025 selon le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Communication sur le projet de BP 2025 envoyée le 12 mars 2025)
(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
9

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

12. Budget Ville de l'exercice 2025

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.
Pour l'exercice 2025, le budget primitif Ville présente une section de fonctionnement d'un montant 16 009 505,59 € et une section d'investissement de 6 658 246,27 €.
En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

Le budget primitif 2025 reprend le résultat de clôture de l'exercice 2024 constaté au compte administratif.
Pour l'exercice 2025, le budget primitif Ville présente une section de fonctionnement d'un montant de 16 009 505,59 € et une section d'investissement d'un montant de 6 658 246,27 €.

La section de fonctionnement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 011 – charges à caractère général : 2 450 000 €
- Chapitre 012 – charges de personnel : 7 600 000 €

- Chapitre 014 – atténuations de produits : 86 000 €
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 970 000 €
- Chapitre 66 – charges financières : 175 000 €
- Chapitre 67 – charges spécifiques : 25 000 €
- Chapitre 023 et 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 703 505,59 €

Ces dépenses sont financées par :

- Chapitre 70 – produits des services, domaine et ventes diverses : 412 000 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes (hors 731 – fiscalité locale) : 3 020 000,00 €
- Chapitre 731 – fiscalité locale : 8 860 000 €
- Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 1 175 000 €
- Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 120 000 €
- Chapitre 76 – produits financiers : 24 000 €
- Chapitre 013 – atténuations de charges : 110 000 €
- Chapitre 77 – produits spécifiques : 10 000 €
- Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 190 345 €
- Résultat d'exécution positif reporté (002) : 2 088 160,59 €

La section d'investissement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 412 644,20 € dont 11 044,20 € de RAR
- Chapitre 204 – subventions d'équipement versées : 70 500 € dont 45 500 € de RAR
- Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 3 080 881,28 € dont 497 481,28 € de RAR
- Chapitre 23 – immobilisations en cours : 992 109,60 € dont 2 109,60 € de RAR
- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 1 400 000 €
- Chapitre 40 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 190 345,00 €
- Compte 001 – solde d'exécution négatif reporté : 511 766,19 €

Ces dépenses sont financées par :

- Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues : 700 000 €, dont 250 000 € de RAR
- Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves : 400 000 €
- Compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés : 817 901,27 €
- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 536 839 €
- Chapitre 024 – produits des cessions d'immobilisations : 500 000 €
- Chapitre 021 et 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 703 505,59 €

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 OPPOSITIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver le budget primitif Ville de l'exercice 2025, arrêté à la somme de 16 009 505,59 € en section de fonctionnement et à la somme de 6 658 246,27 € en section d'investissement,
- d'approuver le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 24
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 9
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLETTI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY
Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 9

Ont donné procuration :

CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

13. Acquisitions et cessions immobilières : bilan annuel 2024

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du bilan relatif aux acquisitions et cessions immobilières de l'année 2024.

La Loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics prévoit que les collectivités territoriales, et notamment les communes de plus de 2000 habitants, délibèrent tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce rapport doit permettre à l'assemblée délibérante de la collectivité de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la collectivité et, au-delà, d'assurer l'information de la population.

1° Acquisition d'un bien sans maître

La procédure dite de « bien sans maître » menée courant 2023 a permis le transfert de foncier « délaissé » par leurs propriétaires, ces derniers étant décédés sans qu'aucune succession n'ait été effectuée. Il s'agit des

parcelles cadastrées section 24 n° 237, 240, 9, 220 et 229 représentant une superficie totale de 35.20 ares sises lieuxdits Schoenensteinbach et Gruethacker.

Le conseil municipal a délibéré sur la prise de possession de ces biens par délibération du 15 novembre 2023, suivie d'un arrêté municipal portant incorporation de ces propriétés dans le domaine privé communal, le 21 novembre 2023. L'inscription au Livre Foncier n'a été effectuée qu'au 17 mai 2024.

2°/ Acquisitions en vue de régularisations foncières

Régularisation foncière rue de l'Étang

Le 28 mars 2000, le conseil municipal a donné son accord pour l'incorporation de la rue de l'Étang dans le domaine public.

Un premier tronçon de voirie de ce groupe d'habitation avait d'ores et déjà été intégré et il restait encore une emprise de 4.84 ares dont les travaux n'étaient à l'époque pas conformes au cahier des charges. Les parcelles concernées sont cadastrées section 07 n° 606/82 et 607/32. Depuis, ce transfert, à l'euro symbolique, a pu enfin être effectué après délibération du conseil municipal du 25 janvier 2023 et signature de l'acte de vente le 2 février 2024.

Régularisation foncière rue du Ban

Par suite de la mise en vente de la propriété sise 22 rue du Ban, la ville a informé le notaire qu'une emprise de ce terrain faisait partie de la voirie. Ainsi, le nouvel acquéreur a donné son accord pour une cession à l'euro symbolique de cette emprise de 0.28 are, cadastrée section 18 n° 35.

Le conseil municipal a validé cette transaction en séance du 15 novembre 2023 et le transfert de propriété a été formalisé par acte administratif le 17 janvier 2024.

Régularisation foncière rue de Rennes

Les nouveaux propriétaires du bien sis 134 Faubourg de Mulhouse ont souhaité régulariser le transfert à la ville d'une emprise représentant la voirie, à l'euro symbolique.

La parcelle concernée est cadastrée section 11 n° 1016/65 pour 1.93 are.

Le conseil municipal a validé cette transaction en séance du 31 janvier 2024 qui a été formalisée par acte administratif signé le 15 mai 2024.

Régularisation foncière rue de Pfastatt

Suite à la vente de la propriété sise 117 rue de Pfastatt, la ville et le nouveau propriétaire ont souhaité régulariser le transfert du trottoir, à l'euro symbolique.

La parcelle d'une surface de 8 m² est cadastrée section 21 n° 552/89.

Le conseil municipal a délibéré en séance du 25 septembre 2024 et l'acte a été signé le 8 octobre 2024.

3°/ Acquisition d'un terrain à usage de parc de stationnement, rue de Guebwiller

Par délibération du 15 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles de terrain situées à l'arrière de l'église Ste Elisabeth cadastrées section 7 n° 595/110 et 625/110 d'une superficie de 15.75 ares.

Ces parcelles constituent le parking permettant le stationnement des véhicules lors des offices et autres cérémonies religieuses se déroulant dans l'église mais également pour les différentes manifestations organisées par l'association des Œuvres Catholiques dans leur foyer.

Une servitude de passage au profit de l'association a été intégrée à l'acte de cession qui a été signé le 9 juillet 2024.

4°/ Acquisition d'un terrain à usage de parc de stationnement, rue du Béarn

Par délibération du 27 mars 2024, le conseil s'est prononcé sur l'acquisition d'une propriété rue du Béarn libérée des bâtiments modulaires de l'Association des Musulmans de Kingersheim.

La parcelle concernée d'une surface de 5.68 ares est cadastrée section 9 n° 1022/62 et 1021/62 et sera aménagée en parking pour le Centre Al Fath sis à proximité, rue Claude Debussy.

La transaction, à l'euro symbolique, a été réalisée par acte administratif des 28 novembre et 10 décembre 2024.

5°/ Acquisition d'emprises de voirie et régularisation foncière, rue de Richwiller

Par délibération du 24 mai 2023, le conseil s'est prononcé sur l'acquisition d'emprises de voirie rue de Richwiller afin d'une part de régulariser la situation foncière existante mais également de créer une piste cyclable.

Les parcelles concernées sont cadastrées section 8 n° 350/73, 351/73, 353/74 ; 361/71, 364/70, 356/74 et 357/73 pour une surface totale de 14.08 ares.

La transaction à l'euro symbolique a été réalisée par acte notarié le 11 janvier 2024.

6°/ Cessions immobilières

Terrain rue de Paris

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la vente d'une emprise de terrain, d'ores et déjà occupée par le propriétaire acquéreur, rue de Paris, par délibération du 26 juin 2024.

La parcelle concernée d'une superficie de 32 m² est cadastrée section 12 n° 534/7 a donc été cédée pour un montant de 2 237 euros par acte de vente signé le 30 septembre 2024.

Ancien chemin rural lieudit « Allmendweg »

Le conseil municipal a délibéré en séance du 26 juin 2024 sur la vente d'une parcelle cadastrée section 22 n° 470/463 d'une surface de 1.78 ares représentant un ancien chemin rural, lieudit « Allmendweg » rue de Richwiller.

La transaction foncière a été réalisée au prix de 13 200 euros par acte de vente du 4 octobre 2024.

Le Conseil municipal a pris acte du bilan présenté.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 23
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 10
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLETTI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, HEYER Pascal, BACANY Carmen,
LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
10

Ont donné procuration :

CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
GACOIN Thomas a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

14. Mainlevée d'un droit de résolution – rue de la Doller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Aux fins de régularisation au Livre foncier de la propriété sise à Kingersheim, 4 rue de la Doller, il y a lieu de procéder à la mainlevée du droit de résolution grevant cette propriété.
Le Conseil municipal est invité à délibérer.

L'acte de vente du 13 décembre 1967 entre la Ville et les époux Antoine Casciano concernant un terrain issu du lotissement communal dénommé « Lotissement rue du château-2^{ème} tranche », aujourd'hui cadastré section 14, parcelle n° 193, 4 rue de la Doller, prévoyait une clause résolutoire définie ci-après :

- Avoir obtenu dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de cession, l'arrêté de permis de construire et débiter les travaux
- Avoir terminé les travaux de construction du bâtiment projeté sur le terrain acquis et obtenu le certificat de conformité, dans un délai de 3 ans à dater de la délivrance du permis

Afin de permettre la cession de cette propriété et régulariser la situation de cet immeuble au Livre Foncier, il convient de procéder à la mainlevée du droit de résolution défini ci-dessus.

Cette inscription au Livre Foncier est en effet aujourd'hui sans objet. En effet, M. CASCIANO Antoine a obtenu un permis de construire par arrêté du 3 avril 1968, ainsi que le certificat de conformité en date du 25 juillet 1969, respectant ainsi l'ensemble des clauses résolutoires.

En conséquence, rien ne s'oppose à la mainlevée de ce droit de résolution et à la radiation de cette inscription.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mainlevée du droit de résolution au profit de la Ville grevant la parcelle cadastrée section 14 n° 193,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de mainlevée aux fins de radiation de cette inscription.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 mars 2025

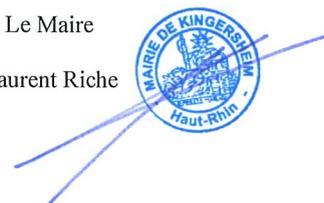
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 23
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 10
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, HEYER Pascal, BACANY Carmen,
LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 10

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
GACOIN Thomas a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

15. Gestion de la forêt communale

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'état d'assiette des coupes dans la forêt relevant du régime forestier pour l'année 2026.

L'Office National des Forêts vient d'établir pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes qu'il convient d'approuver.

Cet état permet d'arrêter les parcelles forestières qui seront martelées (marquage au sceau administratif forestier) au cours de la prochaine campagne de martelage, en application de l'aménagement forestier.

Des modifications (régies par le Code Forestier) de ce programme peuvent intervenir (annulation, ajournement, ajout ou anticipation) compte tenu de l'état du peuplement ou à notre demande.

L'article 13 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières spécifie que les propositions d'état d'assiette doivent être arrêtées par délibération du conseil municipal.

Les parcelles forestières n°11 et 10 sises sur le ban communal de Richwiller sont concernées par ce martelage l'année prochaine pour un volume prévisionnel de 208,30 m³/ha. Ces coupes sont justifiées s'agissant de chablis et de dépérissement.

Après marquage, les coupes seront ensuite portées sur l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2026. C'est l'agrément de cet état qui engagera la décision de commercialiser les produits de la coupe.

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver l'état d'assiette pour l'année 2026.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 23
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 10
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, HEYER Pascal, BACANY Carmen,
LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
10

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
GACOIN Thomas a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

16. Rapports annuels 2023 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

La gestion globale des déchets est confiée à m2A et au Sivom.

Conformément au Décret 2000-404 du 11 Mai 2000, chaque instance se doit de procéder à la rédaction des rapports considérés en fonction des missions qui leurs sont confiées.

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des rapports présentés.

Sur le territoire communautaire, le service public intercommunal d'élimination des déchets s'organise en deux domaines distincts :

- la collecte des ordures ménagères en porte à porte, assurée par le Service Propreté Urbaine et Parc Auto (PUPA) de m2A en régie directe ou par l'intermédiaire d'un prestataire de service,
- la collecte sélective des déchets recyclables ou valorisables d'une part, et le traitement et l'élimination des résidus urbains qui ne sont pas collectés sélectivement d'autre part, missions confiées au Sivom de l'Agglomération mulhousienne

Concernant l'intervention de m2A et le SIVOM, l'année 2023, a été marquée :

- Un renforcement de la communication sur l'importance du geste de tri. Création de nouveaux flyers et du calendrier de collecte, et une augmentation de contrôles qualité.
- Pour améliorer la performance sur le tri, M2A et le SIVOM sont en cours de déploiement d'une collecte des biodéchets à l'échelle de l'agglomération. Une phase de test a été programmée à l'automne 2024 ciblant 12 000 habitants avec 40 abris bacs installés. Cette phase pilote a permis d'évaluer les procédures et les réactions des usagers avant le déploiement à l'ensemble de l'agglomération.
- Aujourd'hui, le service « gestion des déchets » de M2A gère la collecte sur 39 communes dont 171 245 habitants en régie et 101 432 habitants par un prestataire privé.
- M2A et le SIVOM régissent un parc de 159 484 bacs, distribuent 1 645 800 sacs jaunes par an et possèdent 150 conteneurs enterrés et 575 conteneurs aériens. Ensemble, ils poursuivent aussi leurs actions en faveur de la réduction des déchets.
- Le geste de tri des emballages, hors verre (62,42 kg/habitant en moyenne hors déchèterie), du verre (27,62 kg/habitant en moyenne) et les déchèteries (58 935 t de déchets ménagers collectés).
- La réduction des déchets contribue à la transition écologique du territoire en lui donnant une nouvelle dimension environnementale et énergétique. De plus, cette politique obtient les emplois locaux et mobilise de nombreux acteurs. Elle est également intégrée dans le Plan Climat Air Energie Territorial, axé sur la promotion de la croissance verte et de l'économie circulaire.
- Ateliers zéro déchet : des campagnes d'ateliers ont été réalisées.

Pour information :

De 2022 à 2023, l'évolution des tonnages de déchets ménagers collectés a été la suivante :

- de 61 505 t à 58 935 t (soit -4,18 %) pour le réseau de 15 déchetteries.
- de 92 563 t à 88 846 t (soit -4,01 %) pour la collecte en porte à porte.
- De 1 827 t à 1 864 t (soit +2,00 %) pour la collecte de 148 conteneurs enterrés (54 pour Ordures Ménagères résiduelles / 49 pour Collecte Sélective / et 45 conteneurs pour le verre).
- Ramassage de 26 919 t pour la collecte dans le périmètre par un prestataire privé.

Les tonnages sur le flux du périmètre prestataire suit l'évolution globale du territoire mais avec une baisse globale du tonnage plus marquée que sur le territoire « régie » liée à une baisse cumulée des tonnages de la collecte sélective et des OMR.

La M2A continue à effectuer sur le terrain des contrôles qualitatifs, ces opérations de contrôle qualité sont réalisées avant le passage du véhicule de ramassage. Si le brigadier du tri est amené à constater une erreur de tri, un autocollant « erreur de tri » est apposé sur le couvercle du bac ou le sac jaune.

En 2023, 17 187 adresses ont été contrôlées avec :

- 12 989 tris « parfait »
- 2 532 tris « presque parfait »
- 1 666 tris particulièrement « non conformes » soit 10 % des adresses contrôlées.

Les perspectives de m2A et du SIVOM pour l'année 2024 sont :

- La politique de prévention des déchets fait partie intégrante du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), favorisant la croissance verte et l'économie circulaire.

- Mise en place du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), avec pour objectif d'amplifier la prévention des déchets sur le territoire, de mobiliser de nouveaux acteurs et développer de nouvelles thématiques, notamment l'économie circulaire.
- La collecte en porte-à-porte dans le secteur prestataire est réalisée par des véhicules fonctionnant à 100% avec un biocarburant.
- Mise en place d'une collecte des biodéchets. Le déploiement de la collecte prévoit l'installation d'environ 1 000 abris bacs sur une période de trois ans. Cette phase pilote permettra d'évaluer les procédures et les réactions des usagers avant le déploiement à l'ensemble de l'agglomération.

Les rapports sont consultables en mairie au Secrétariat Général et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal a pris connaissance des rapports sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets présentés par le Sivom et par m2A pour l'année 2023.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 23 **Etaient présents :**
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 10
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, HEYER Pascal, BACANY Carmen,
LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
10

Ont donné procuration :

CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
GACOIN Thomas a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

17. Attribution de subventions pour des voyage scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Des écoles sollicitent la ville en vue d'obtenir un soutien financier pour les enfants de Kingersheim participant à des voyages scolaires.

S'agissant d'enfants de la commune, la Ville a validé le principe d'une participation financière, sous condition, dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2025.

Chaque année, des voyages sont organisés par des écoles de Kingersheim ou fréquentées par des élèves de Kingersheim. La commune est sollicitée pour aider au financement de ces voyages afin d'en alléger le coût pour les parents. Cette subvention découle de la subvention du même nom attribuée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

S'agissant de voyages effectués en 2025, les barèmes d'attribution des subventions sont les suivants :

- Autoriser l'accès à la subvention aux familles des élèves scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) et collègue exclusivement (idem CeA)

- Calquer les montants sur ceux de la CeA, pour les lieux d'accueil labellisés classe verte :
 - o 10 € par enfant de janvier à décembre
 - o Subvention multipliée par le nombre de nuitées pour une durée minimale de 3 nuitées
- Soutenir les voyages non labellisés « classe verte » aux conditions suivantes :
 - o Soutien forfaitaire de 10 % du coût à charge des familles plafonné à 75 euros,
 - o Durée minimale d'au moins 3 nuitées
- Ouvrir l'accès à la subvention aux écoles kingersheimois :
 - o 10 € par enfant de janvier à décembre, pour l'ensemble du séjour
 - o Durée minimale d'au moins 3 nuitées.

Pour l'ensemble des demandes, la subvention est versée à l'établissement chargé de répercuter le soutien de la Ville sur le coût à charge des familles.

Une enveloppe financière annuelle de 2 700 € est inscrite au budget. Si celle-ci est consommée avant la fin de l'année, il sera répondu négativement à toute nouvelle demande de soutien pour les voyages scolaires.

Ecole	Type de voyage	Date du séjour	Nbre d'enfants	Nombre de nuitées	Coût à charge des familles après déduction de la subvention	Calcul	Proposition
Ecole élémentaire du Village des Enfants	Classe verte à Stosswihr : concerne CP-CE1, CE2 et CE2-CM1	Du 20 au 24 janvier 2025 :	73	4		71 élèves X 10 €	710,00 €
Ecole élémentaire du Centre	Séjour en Normandie à Bernières-sur-mer à la Closerie des Djins / CM2B et CM2C	Du 16 au 20 juin 2025	51	4	409,00 €	51 élèves X 10 €	510,00 €
Ecole élémentaire du Centre	Classe verte à Orbey / CM1 bilingue et CM1B	Du 22 au 25 avril 2025	49	3	260,00 €	49 élèves X 10 €	490,00 €
Ecole élémentaire du Centre	Classe verte au Rimslshof à Buhl / CE1A et CE1B	Mai-25	44		126,00 €	44 élèves X 10 €	440,00 €
Collège Sainte-Ursule	Séjour pédagogique en Toscane 3ème A et 3ème D	Du 12 au 17 mai 2025	1	5	555,00 €	10% du coût du séjour X 1	55,50 €
Ecole Sainte-Ursule	Classe de mer à Leucate, centre de vacances les Coussoules en Bretagne (classe de CM1 C)	Du 15 au 21 juin 2025	1	6		1 élève x 10 € x 6 nuitées	60,00 €
							2 265,50 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2025 aux natures correspondantes.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 23
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 10
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, HEYER Pascal, BACANY Carmen,
LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
10

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
GACOIN Thomas a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

18. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gospel Messengers

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

En soutien à l'association, la Ville de Kingersheim souhaite verser une subvention exceptionnelle d'investissement de 550 € pour l'acquisition d'un système de sonorisation portable.

L'associative des Gospel Messengers, dont l'activité se tient principalement à la Maison de la Musique, est toujours engagée auprès de la Ville.

Elle a, en parallèle, d'autres actions en faveur du grand public comme la réalisation de concerts lors d'évènements spécifiques et lors des manifestations de la Ville entre autres, mais également la fourniture de prestation lors de manifestations privées.

Afin de pérenniser ses activités, l'association doit procéder à l'acquisition d'une sonorisation portable ainsi que d'une caisse de transport pour la protéger.

A la vue de l'engagement du club et son dynamisme, il est proposé de soutenir le club en prenant 50% de la dépense en charge.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à hauteur de 550 € TTC au Gospel Messengers de Kingersheim.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

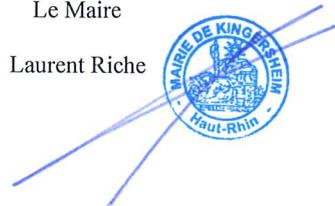
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 23
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 10
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, HEYER Pascal, BACANY Carmen,
LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
10

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
GACOIN Thomas a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothee
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

19. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Tulipiers

Rapporteur : Madame Sandrine Ackermann-Baums, Adjointe au Maire chargée de l'action sociale (dont CCAS) et des solidarités, des aînés, du logement, du handicap et des coopérations

L'association Santé Mentale Résidence les Tulipiers à Wittenheim souhaite améliorer les conditions d'accueil des résidents et réaliser un boulodrome à leur attention.

A cet effet, elle sollicite une subvention d'investissement.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

L'association les Tulipiers est présente sur le territoire depuis plus de 60 ans. Elle a pour vocation d'offrir un hébergement sécurisé aux personnes adultes en situation de handicap psychique et de leur apporter une aide quotidienne, un soutien et un accompagnement, ainsi que des activités pédagogiques et de loisirs. Elle a la particularité d'être localisée sur les deux communes de Kingersheim et Wittenheim.

L'association souhaite améliorer les conditions d'accueil des résidents et investir dans un boulodrome. La création de ce boulodrome favoriserait leur épanouissement et leur bien-être.

Cet équipement correspondrait à leurs objectifs pédagogiques et thérapeutiques :

- Favoriser l'intégration des résidents, leur concentration, les valeurs de respects et de solidarité,
- Améliorer leur motricité, réduire leur stress et l'anxiété, stimuler leur confiance en soi, favoriser leur socialisation, renforcer leur concentration et aider à la gestion des émotions grâce à un jeu de patience et d'autocontrôle.

L'association sollicite la participation de Kingersheim à ce projet.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

Travaux de terrassement : 11 604 €

Achat de bancs : 3 408 €

Montant global : 15 012 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement de 1 500 € prévue au BP 2025 et le prélèvement des crédits aux nature et chapitre correspondants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 23
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 10
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, HEYER Pascal, BACANY Carmen,
LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
10

Ont donné procuration :

CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
GACOIN Thomas a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

20. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la Ville

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du personnel de la Ville de Kingersheim, conformément à la délibération prise en Conseil municipal du 20 juin 2002, à l'avenant adopté en Conseil municipal du 19 décembre 2012 et à la nouvelle convention adoptée lors du Conseil municipal du 14 mars 2023.

Une convention définissant les engagements réciproques entre la Ville et l'Amicale du personnel de la Ville de Kingersheim a été prise par voie de délibération lors du Conseil municipal du 20 juin 2002 et modifiée par avenant voté en Conseil municipal du 19 décembre 2012.

Une nouvelle convention a été actée par délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2023 pour remettre à jour certaines données telles que les locaux mis à disposition, situés aujourd'hui à Tival et le personnel mis à disposition, mais aussi la valorisation des moyens que la Ville peut mettre en œuvre pour permettre à l'Amicale de fonctionner et offrir aux adhérents des prestations toujours appréciées.

Cette convention stipule que l'Amicale du personnel communal de la Ville de Kingersheim a pour objet :

- de resserrer les liens entre les agents municipaux,
- d'accorder certains avantages sociaux à ses membres,
- de susciter et de soutenir toutes initiatives de formation culturelle et sportive.

Une nouvelle dynamique est engagée avec un renouvellement des membres du bureau de l'Amicale. Outre les prestations habituelles (chèques-vacances, chèques-cadeaux de fin d'année, primes pour les médaillés et les retraités ainsi que mariages, naissances, tarifs préférentiels sur les cartes culture et sport), un programme d'activités est proposé favorisant les temps de rencontre avec des activités à la journée qui puissent convenir à une majorité d'adhérents et à leurs familles, des moments de convivialité et l'organisation de courts séjours (sur un week-end).

En matière de communication, le site internet de l'Amicale est opérationnel, un logo a été créé qui marque l'identité de l'association sur l'ensemble de ses supports et enfin une newsletter permet une information numérique, réactive et souple.

Afin de favoriser et de faciliter la réalisation de l'objet de l'Amicale du personnel, la Ville de Kingersheim alloue des moyens matériels, humains et financiers à l'association.

Ainsi, la convention prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel dont le montant est arrêté chaque année lors du vote du budget primitif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 161 000 € au titre de l'année 2025 (montant identique à celui de 2024).

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 161 000 € à l'Amicale du Personnel de la Ville de Kingersheim pour l'année 2025,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2025.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 23
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 10
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, HEYER Pascal, BACANY Carmen,
LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
10

Ont donné procuration :

CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
GACOIN Thomas a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

21. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Afin de prendre en compte l'organisation des services, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Un agent technique, gestionnaire administratif a été proposé à la promotion interne de 2024 auprès du Centre de Gestion 68.

A la suite d'un avis favorable du CDG68, l'agent a été inscrit sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise. En l'application des Lignes Directrices de Gestion et après un avis favorable de la commission interne. Il a été proposé de le nommer sur ce nouveau grade.

La délibération du 29 janvier 2025 contient une erreur matérielle de modification du grade en matière de temps de travail.

La présente délibération vise à modifier cette erreur afin de pouvoir procéder à la nomination de l'agent.

Le poste vacant ne correspondant pas au temps de travail de l'agent, il convient de le modifier.
Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs :

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Agent de maîtrise à temps complet	Agent de maîtrise à temps non complet (30h)	Gestionnaire administrative	1

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2025 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 mars 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 23
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH
Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 10
BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, HEYER Pascal, BACANY Carmen,
LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
10

Ont donné procuration :
CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
GACOIN Thomas a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

22. Création d'emplois non permanents dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités – emplois d'été

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à approuver le recrutement de personnel non titulaire saisonnier.

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du 27 mai 2009 prévoyant de rémunérer les jeunes recrutés en qualité d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier sur la base du 1er échelon de la 1ère échelle de rémunération de la catégorie C des grades et emplois territoriaux

Pendant la période estivale 2025, il est prévu de recruter 10 jeunes (dont 6 temps complet et 4 à temps non complet) de 16 à 25 ans pour répondre aux besoins de la collectivité en matière d'accroissement saisonnier. Ils assureront des missions dans différents services de la Ville : renfort des équipes du Centre technique municipal et renfort des effectifs du CREA qui accueille de nombreux enfants dans son centre de loisirs sans hébergement.

Il est à noter que le choix des jeunes habitants est opéré depuis plusieurs années par tirage au sort garantissant ainsi l'impartialité et la transparence. A ce dispositif, s'ajoute un entretien pour chaque jeune destiné à mesurer sa réelle motivation.

Ce recrutement apporte une véritable expérience professionnelle à ces jeunes, souvent la première expérience puisqu'une partie des postes est accessible dès l'âge de 16 ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier et prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2025.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Délibérations mises en ligne le 28 mars 2025

